

Lise CASAUX- LABRUNEE

Professeure Université Toulouse Capitole
Faculté de droit
Institut de Droit privé (IDP-EA 1920)
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9 - France
lise.casaux@ut-capitole.fr
+33(0)5 61 63 35 71

COMPETENCES - SKILLS

- Enseignement universitaire (français, anglais)
- Recherche en droit
- Direction de travaux de recherche
- Direction de diplômes
- Création et développement de programmes d'enseignement
- Conception et gestion de projets et équipes de recherche
- Organisation de colloques et conférences
- Médiation

FONCTIONS ACTUELLES

- Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse Capitole, Faculté de Droit et Science Politique – depuis 2006 ;
- Directrice du Master Droit social, *Parcours* Droit du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale (DTEPS) - depuis 2013 ;
- Directrice du Diplôme d'Université "Contentieux du travail" (FOAD) - depuis 2012 ;
- Directrice du département « Travail et activités professionnelles » et enseignant-chercheur de l'Institut de Droit Privé (IDP - EA 1920) depuis 2011.

DOMAINES DE SPECIALITE

- Droit du travail
- Droit de l'emploi
- Droit des activités professionnelles
- Droits et libertés fondamentaux des travailleurs
- Contentieux du travail
- Droit du règlement amiable des différends.

DIPLÔMES – CERTIFICATS

- Maîtrise de droit privé général (Toulouse, 1984) ;
- Diplôme d'Etudes Approfondies de droit privé fondamental (Toulouse 1985) ;
- **Doctorat de droit privé**. *Thèse* : "La pluriactivité : étude juridique et pratique", sous la direction du Professeur Michel Despax, Toulouse 1991 ;
- **Habilitation à diriger des recherches (HD)** Université de Toulouse (jury : M. Despax, G. Lyon-Caen, Th. Revet, J. Pélissier, JJ Barbieri) sept 1994 ;
- **Agrégation de l'enseignement supérieur en Droit privé et sciences criminelles** (2003) ;
- Certificat d'**anglais juridique** délivré par l'Université de Cambridge (International Legal English Certificate – ILEC) juillet 2011.
- Certificat de formation à la **médiation civile et commerciale**, Université de Sherbrooke/Québec, août 2015.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Maître de conférences de droit privé à l'Université des sciences sociales de Toulouse (de 1991 à 2003) ;
- Enseignant-chercheur du Laboratoire Interdisciplinaire sur les Ressources Humaines et l'Emploi (L.I.R.H.E. Toulouse, URA CNRS 2019) de 1991 à 2004 ;
- Professeur à l'Université de Nantes, Faculté de droit et des sciences politiques, du 1er février 2004 au 1er septembre 2006.
- Enseignant-chercheur du Laboratoire « Droit et changement social » (UMR CNRS 3128), Université de Nantes (2004-2010) ;
- Professeure invitée à l'Université Laval (Québec) – 20 mars-11 avril 2015 (série de conférences sur le droit du travail et l'accès à la justice sociale).

DISTINCTIONS

- Prix de thèse de l'Association nationale des Docteurs en droit (ANDD), section Midi-Pyrénées (1991) ;
- Prime d'excellence scientifique - Université Toulouse Capitole, [2013-2017] [2017-2020]

RESPONSABILITÉS COLLECTIVES

1. A l'Université Toulouse Capitole

- Membre élue de la Commission de la Recherche [2016-2020].
- Membre du Conseil académique de l'Université [2016-2020].
- Membre du bureau de la commission de spécialistes de la section de droit privé (1996 et 2008)
- Membre du comité de direction de l'Institut de droit privé (EA 1920) depuis 2013.<http://idprive.ut-capitole.fr/>

2. Hors Université Toulouse Capitole (responsabilités et mandats nationaux)

- Membre du Conseil National des Universités (1999- 2000)
- Expert AERES – Evaluation de Masters Vague B (2010-2011)
- Expert HCERES – Evaluation du Laboratoire de droit social de l'Université Paris 2 (2017).

AUTRES

- Présidente de l'Association Nouveau Code du Travail (ANCT) créée à l'Université de Toulouse en 2009. Cette association a pour objet de favoriser les contacts entre université et milieux professionnels, spécialement sur les questions relatives au travail et à l'emploi, notamment à l'occasion des colloques et conférences qu'elle organise régulièrement.
- Médiatrice pour les conflits collectifs du travail en application de l'article R. 2523-1 du Code du travail (nomination en qualité de professeur d'université par arrêté du 5 août 2013, reconduite par arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 fixant la liste des médiateurs susceptibles d'être désignés pour un conflit du travail en région Occitanie).

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

1. Enseignements réguliers

- **Négociation collective et conditions de travail** : Master 1 Droit social, formation initiale en présentiel, cours magistral, 170 étudiants, 33h ;
- **Contentieux du travail** : Master 1 Droit social, formation initiale en présentiel, cours magistral, 170 étudiants, 30h ;
- **Droits fondamentaux des travailleurs** : (20h), Master 2 Droit social – *Parcours* Droit du travail et de l'emploi, formation initiale en présentiel, 25 étudiants, 20h + encadrement de travaux de fin d'études

(mémoires de recherche et stages) ;

- **Droit civil et droit du travail** : Master 2 Droit privé fondamental, de recherche, formation initiale en présentiel, 30 étudiants, 15h + encadrement de travaux de fin d'études (mémoires de recherche) ;
- **Labor law and corporate liability** : Master 1 International and European Law (MIEL), formation initiale en présentiel, cours/séminaire en anglais, 30 étudiants (français et étrangers), 15h ;
- **International labor contract** : Master 2 Droit international et comparé (MADIC), formation initiale en présentiel, cours/séminaire en anglais, 20 étudiants (français et étrangers), 15h ;
- **Introduction au contentieux du travail** : Diplôme d'université de Contentieux du travail (niveau L3-M1), formation à distance en e-learning, cours avec forum d'échanges, 20 étudiants, 20h ;
- **Droit de la preuve et contentieux du travail** : Diplôme d'université de Contentieux du travail (niveau L3-M1), formation à distance en e-learning, cours avec forum d'échanges, 20 étudiants, 20h ;

2. Rayonnement - Activités internationales

- **Enseignements de niveau international et en langue anglaise** de 2009 à 2012 dans le cadre d'un partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la Whittier Law School (Californie, USA) – Conférence donnée aux étudiants américains dans le cadre de *summer sessions* sur le thème « Overview of the french and european labor law » (10h).
- **Enseignements réguliers en langue anglaise** (dans le cadre de l'Ecole européenne du droit) :
 - **Labor law and corporate liability** en Master 1 International and European Law (MIEL), séminaire de 15h devant 25 étudiants français et étrangers de tous continents ;
 - **International labor contract** en Master 2 Droit international et comparé (MADIC), séminaire de 15h devant 20 étudiants français et étrangers.
- **Professeure invitée à l'Université Laval (Québec, Canada) en mars 2015** - Série de conférences sur le droit du travail et l'accès à la justice sociale (15h).
- Teaching mobility dans le cadre du programme Erasmus en mai 2019 à l'Université de Thessalonique (Grèce) – Enseignements/conférences en droit du travail (10h) et en anglais : les droits fondamentaux du travail selon l'OIT ; la politique française de lutte contre les inégalités de genre...

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES THEMATIQUES DE RECHERCHE

1 – Le travail et l'emploi

Cet axe de recherches apparaît dès notre thèse consacrée à « *La pluriactivité ou l'exercice par une même personne physique de plusieurs activités professionnelles* » (L.G.D.J., 1993). Celle-ci a donné le ton dès le départ, autant du point de vue du fond (dépassement des frontières historiques du droit du travail pour contribuer à la construction d'un droit de l'activité professionnelle) que de la méthode (pluridisciplinarité).

Sur le fond, la plupart de mes recherches reposent sur l'observation des limites du droit du travail qui, par construction, régit essentiellement le travail salarié exercé sous la subordination juridique d'un employeur. Pourtant d'autres formes d'emploi existent sur le marché du travail, qui balancent souvent entre salariat et indépendance : pluriactivité, para subordination, couveuses d'activités, portage salarial, « ubérisation »... Ces pratiques « cherchent leur droit », ne relevant en tant que telles d'aucune autre discipline juridique, faute pour le droit du travail de couvrir un champ plus large. D'où l'objectif, présent dans nombre de publications qui ont suivi la thèse, de faire évoluer le droit du travail vers un droit plus ambitieux, susceptible de coiffer l'ensemble des formes de travail, salariées, indépendantes ou mixtes. L'objectif est d'aller vers un droit de l'activité professionnelle mieux adapté aux besoins de la société contemporaine et aux réalités du marché du travail où les frontières entre travail salarié et non salarié sont devenues particulièrement floues : des salariés très autonomes, des indépendants assujettis à leur donneur d'ordre...

Mes travaux s'inscrivent dans une ligne de pensées inaugurée en 1952 par Paul Durand (« Naissance d'un droit nouveau : du droit du travail au droit de l'activité professionnelle ») et empruntée par la suite par des auteurs réputés : Gérard Lyon-Caen (le travail non salarié), Jean Savatier (étude de la profession), Michel Despax (le droit de l'entreprise), Alain Supiot (le travail en perspectives), François Gaudu (droit de l'emploi). Jusqu'à présent, ils ont porté pour l'essentiel sur les thèmes suivants : les cumuls d'activités professionnelles (secteur privé et secteur public), le travail non salarié (artisanat, création d'entreprise, autoentreprise), les formes d'emploi mixtes entre travail salarié et indépendant (portage salarial), les passerelles entre travail salarié et travail indépendant (salarié créateur d'entreprise), la santé et la sécurité au travail (droit à la santé, médecine du travail, risques professionnels), les groupements d'employeurs, les droits et libertés fondamentaux liés au travail.

Ces travaux imposent de cultiver une certaine pluridisciplinarité, dans la limite cependant de leur objet commun : les formes de travail humain et le statut juridique des personnes qui travaillent.

2 – La prévention et le règlement des différends

Ce deuxième axe de recherches marque un virage important dans notre activité scientifique. Il traduit une prise de conscience sur les fonctions du droit et ses limites. L'évolution part de l'observation d'un phénomène contemporain propre aux sociétés modernes : la conflictualité des relations humaines dans tous domaines (travail, famille, entreprise...). Les statistiques des juridictions produites chaque année par le ministère de la justice sont là pour en témoigner. Dans ce contexte, la question de savoir comment se règlent les conflits interpersonnels prend tout son sens. Elle est même embarrassante car l'on sent bien que les moyens utilisés – incluant la voie juridique - ne sont pas toujours adaptés ni proportionnés aux situations en cause, et qu'ils ne contribuent pas toujours au règlement efficace des conflits, ceux qui alimentent les litiges à leur source, au-delà des questions sur lesquelles le juge statue. Des études étrangères qui mesurent le « sentiment de justice » éprouvé par les justiciables à l'issue d'un procès, nécessairement mitigé (longueur des procédures, coût...) appellent des évolutions nécessaires de nos systèmes juridiques (v. notamment les travaux de J-F. Roberge sur la justice participative, Université de Sherbrooke, Canada). Ces études invitent à des réflexions de fond sur le rôle du droit, des juges, des juristes en général, dans le règlement des différends.

PUBLICATIONS (présentation des 5 publications les plus significatives)

1. « La pluriactivité, ou l'exercice par une même personne physique de plusieurs activités professionnelles », L.G.D.J., Bibliothèque de droit privé, tome 231, 1993.

L'idée de la thèse est née de l'observation d'un phénomène de société : le développement des cumuls d'activités dans tous les secteurs professionnels (fonction publique, entreprises privées...) et dans le même temps, souvent, un *a priori* négatif vis à vis de ces cumuls. La recherche a d'abord consisté à s'interroger sur l'existence d'un droit pour chacun d'exercer simultanément plusieurs activités professionnelles. La thèse fait la démonstration qu'existe un « droit à la pluriactivité » reposant sur les principes fondamentaux de la liberté du travail et d'entreprendre, mais qu'il n'est pas sans limite. Dans chaque secteur, des restrictions limitent cette liberté : interdiction pour un salarié de concurrencer son employeur, durées maximales de travail, restrictions déontologiques... Le statut des pluriactifs est ensuite analysé, souvent problématique, lié au fait que notre droit positif est construit sur l'idée qu'une même personne ne puisse exercer qu'une activité professionnelle à la fois. La thèse fait le point sur ces difficultés en s'efforçant de formuler des propositions pour y remédier.

Aujourd'hui, la pluriactivité est un phénomène clairement identifié et semble mieux acceptée qu'auparavant, répondant souvent à une nécessité économique, conséquence du morcellement des emplois et de la baisse des revenus de certaines activités. Le régime juridique de la pluriactivité a beaucoup progressé, les difficultés soulignées dans la thèse trouvant peu à peu leur solution dans l'adoption de normes nouvelles. Des questions importantes restent à traiter, comme celle des critères de l'activité principale. Mais de façon générale, le droit tient compte de plus en plus de ces situations particulières d'emploi.

2. « Le portage salarial : travail salarié ou travail indépendant ? », *Droit Social* 2007, 58.

Cet article est l'un des premiers sur ce sujet jusqu'alors inconnu du grand public. Il synthétise les résultats

d'une étude réalisée de 2005 à 2007 pour le Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale qui souhaitait mieux connaître cette nouvelle forme d'emploi et apprécier sa légalité par rapport au droit existant, afin de prendre des mesures adaptées. L'article pose la question de savoir si les travailleurs portés sont de véritables salariés, et si les structures de portage sont de véritables employeurs soumis à l'ensemble des obligations sociales. Il interroge sur la réalité de la relation de travail entre les acteurs du portage, l'intérêt bien compris des portés étant de bénéficier des droits sociaux (notamment des allocations chômage) celui de leurs clients d'éviter les contraintes de l'embauche, et celui des sociétés de portage de se rémunérer sur cette activité d'intermédiation. L'article conclut à l'illégalité et aux dangers d'un développement non maîtrisé de cette forme d'emploi. D'autres publications ont suivi, pour commenter le processus de légalisation entamé par les pouvoirs publics en 2008 (accord et loi de modernisation du marché du travail) mais aussi pour livrer à l'ensemble des acteurs une étude synthétique posant l'ensemble des données utiles à la prise de décision (L. Casaux-Labrunée, « Le contrat de travail au défi du portage salarial », *Droit ouvrier* 2011, p. 424).

Après la loi du 25 juin 2008 qui a donné la première définition du portage salarial, les partenaires sociaux ont conclu un accord national professionnel qui a fait l'objet, contre l'avis des experts, d'un arrêté d'extension le 24 mai 2013. Ce dispositif a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, et d'une QPC qui a conduit à l'annulation pour « incompétence négative » du dispositif conçu par les partenaires sociaux (L. Casaux-L., « Le portage salarial devant le Conseil constitutionnel », *Lexbase hebdo*, n° 560 du 27 février 2014, éd. soc., chron.). Cédant à la pression de lobbies, une ordonnance du 2 avril 2015 est finalement venue encadrer le dispositif du portage salarial.

3. « Nouveau Code du travail : premier bilan de la recodification », *Sem. Soc. Lamy* 2010, n° 1450.

Cet article fournit les résultats d'une enquête originale conduite auprès des usagers du nouveau Code du travail entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. L'objectif de cette enquête menée pendant un an était d'éprouver la qualité de cette recodification, spécialement au regard des critiques exprimées au moment des travaux de recodification portant sur la volonté de « décodification » qui serait à l'origine de la refonte. En s'adressant directement aux usagers du Code, l'objectif était de vérifier si les objectifs annoncés par les pouvoirs publics étaient atteints : améliorer l'accessibilité et l'intelligibilité du droit du travail français (décision 99-421 DC du Conseil constitutionnel) sans modification des règles de fond. C'est à notre connaissance la première fois qu'un groupe d'experts en droit du travail, issus de plusieurs universités françaises, se saisissait spontanément d'un tel sujet pour le faire progresser.

L'article souligne l'originalité de la recherche : son objet (évaluer la qualité d'un nouveau Code, non par experts, mais par ses usagers) ; la méthode retenue (enquête *via* un site internet dédié) et le dispositif mis en place pour analyser les réponses brutes livrées par les usagers, pour trier et hiérarchiser les difficultés signalées par les uns et les autres : du simple déplacement de virgule ou changement de mot entraînant un problème d'interprétation, à la véritable interrogation sur le droit constant.

Ce travail de recherche a permis en tous cas d'écarter l'hypothèse de régressions sociales auxquelles le gouvernement aurait procédé à l'occasion de la recodification et de fait, de rendre plus sereine l'utilisation postérieure du nouveau Code par les praticiens. L'intégralité des résultats a été présentée en colloque et publiée par la suite (« Nouveau Code du travail : évaluation par les usagers et bilan des deux premières années d'application », *Colloque sous la direction de Lise Casaux-Labrunée ; Semaine sociale Lamy*, suppl. n° 1472 du 20 décembre 2010).

4. « Le droit à la santé », *in Libertés et droits fondamentaux*, Dalloz 2020, p. 914, 26^{ème} éd. revue et augmentée

Les questions de santé et de sécurité sont dans l'actualité de façon permanente, aussi bien pour constater les progrès et limites de la science, que d'observer les risques résultant de certains produits et activités économiques. Le législateur et les juges sont parfois à la peine s'agissant de trouver les bons équilibres entre développement économique et exigences sanitaires. Cet article interroge l'effectivité d'un principe découvert au plus haut de la hiérarchie des normes : le droit à la protection de la santé, principe constitutionnel selon lequel : « La nation garantit à tous la protection de la santé » (alinéa 11 du préambule de la constitution de 1946).

Il poursuit deux objectifs : l'un de fond, pour rendre ce droit fondamental plus effectif ; l'autre de méthode

pour proposer une grille de lecture adaptée à l'analyse des droits et libertés fondamentaux.

Notre intérêt pour les libertés et droits fondamentaux est une autre constante de nos recherches. Il se retrouve notamment dans deux autres publications : l'une portant sur « La confrontation des libertés dans l'entreprise » (*Droit social* 2008, 1032) où l'on retrouve le droit à la santé qui est l'un de ceux qui résiste le mieux à la pression des libertés économiques ; l'autre consacrée au droit au respect de la vie privée du salarié et aux équilibres à trouver avec l'intérêt de l'entreprise (« Vie privée du salarié et vie de l'entreprise », *Droit social* 2012, 331).

5. « La confiance dans le règlement amiable des différends : pour un changement de culture juridique » in « Pour un droit du règlement amiable des différends. Des défis à relever pour une justice de qualité », sous la dir. de Lise Casaux-Labrunée et J-F Roberge, LGDJ 2018, Préface Nicole Belloubet.

En dépit des politiques favorables au règlement amiable des différends menées tant au niveau français qu'europpéen, force est de constater que le « réflexe amiable » peine à s'installer dans les pratiques de règlement des conflits. Au-delà des freins et résistances techniques qui font obstacle au développement de cette forme de justice complémentaire à celle du procès, c'est probablement notre culture juridique du règlement des conflits qu'il s'agit de faire évoluer. Aucun changement de culture, si nécessaire soit-il, ne peut cependant s'opérer si l'on ne développe pas d'abord la confiance des justiciables et des professionnels du droit aussi bien dans les processus que dans les acteurs du règlement amiable des différends.

L'ouvrage *Pour un droit du règlement amiable des différends* est le fruit d'une collaboration entre deux équipes de chercheurs en droit de l'Université de Toulouse (France) et de l'Université de Sherbrooke (Canada). Dans le contexte des réflexions conduites en France sur la Justice du XXIème siècle, il explore la contribution que peut y apporter le règlement amiable des différends, une tendance forte à l'échelle européenne, nord-américaine et même mondiale. Il souligne les principaux défis à relever pour assurer la qualité de cette forme de justice : l'accès des citoyens à une justice plurielle ; l'information et l'éducation aux modes de règlement amiable des différends ; l'implication des parties prenantes dans le règlement des conflits ; l'équité des procédés ; la formation d'intervenants qualifiés. Mis au service de l'enseignement et de la formation, l'ouvrage est également destiné, par les propositions qu'il contient, à favoriser le développement d'une politique en faveur des modes de règlement amiable en France mieux construite et plus cohérente qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il dessine les premiers jalons d'un véritable droit du règlement amiable des différends en France structuré autour de principes directeurs clairement définis.

ACTIVITE D'ENCADREMENT ET ANIMATION DE LA RECHERCHE

1. Direction et animation de laboratoire et d'équipes de recherche

- Direction de l'axe « **Droit du travail et des activités professionnelles** » (créé en 2010) de l'Institut de droit privé (EA 1920). Ce département regroupe une dizaine d'enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences, doctorants). Principales missions et activités :
 - Développement et encadrement d'une équipe de jeunes chercheurs spécialisés
 - Organisation de séances mensuelles d'actualisation en droit social
 - Séances de méthodologie de la recherche
 - Organisation de colloques et conférences
 - Participation à des rencontres doctorales nationales et internationales : à Nantes et au Collège de France en 2013 (sous la direction d'Alain Supiot) ; à Bordeaux en 2015 (sous la direction d'I. Daugareilh) ; à Nancy en 2017.
- Direction du **séminaire doctoral** de l'Institut de droit privé (environ 90 doctorants) de 2013 à 2015 (séminaire de méthodologie).

2. Pilotage de projets - Direction de recherches collectives

- Direction scientifique de l'étude portant « Analyse juridique et évaluation des pratiques de portage salarial » et du colloque correspondant (Université de Nantes, juin 2007). Contrat de recherche avec le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - DGEFP et DGT (2005-2007). Deux équipes mobilisées : laboratoire « Droit et changement social » de l'université de Nantes (juristes) et EHESS Paris (chercheurs en sociologie). Publication dans la revue *Droit social* (janvier 2007) et dans la *Semaine sociale Lamy* 2007, n° 1332 (n° spécial).
- Initiative et direction du projet de recherches portant « Evaluation du nouveau Code du travail par ses usagers ». Projet collectif national en réponse aux critiques adressées au nouveau Code du travail entré en vigueur en 2008, et mené grâce au rassemblement d'un collectif d'enseignants-chercheurs : P. Morvan, P.-H. Antonmattéi, F. Favennec-Hery, P.-Y. Verkindt, J.-Y. Kerbourc'h et N. Maggi-Germain. Travail d'enquête auprès des usagers (création d'un site internet dédié) et d'expertise des réponses mené en 2009 et 2010. Présentation des résultats lors d'un colloque organisé à l'Université de Toulouse, 27-28 mai 2010. Publication dans la *Semaine sociale Lamy* 2010, n° 1472 (n° spécial), <http://www.evaluationnouveaucodedutravail.fr>
- Direction d'un projet de recherche sur « Les groupements d'employeurs » ; projet collectif mené en 2012 avec la participation des professeurs P.-Y. Verkindt, S. Tourneaux, P. Fadeuilhe, J.-Y. Kerbourc'h, O. Debat. Dossier spécial publié dans la revue *Droit social*, octobre 2012.
- Direction d'un projet de recherches franco-canadien portant sur « Les freins et résistances au développement de la médiation », en réponse à un appel à projets lancé en 2014 par la Mission de recherche Droit et justice (Ministère de la justice). Une quinzaine d'enseignants-chercheurs français et canadiens mobilisés sur ce projet qui a donné lieu à un ouvrage collectif (« Pour un droit du règlement amiable des différends. Des défis à relever pour une justice de qualité ». LGDJ, 2018).

3. Organisation de colloques, conférences, journées d'étude (liste non exhaustive)

- « Le portage salarial : fraude à la loi ou forme d'emploi innovante ? », Colloque Université de Nantes, 22 juin 2007 ;
- « La révolution de l'autoentrepreneur », Conférence de François Hurel, Université Toulouse Capitole, mars 2009 ;
- « Nouveau Code du travail : évaluation par les usagers et bilan des deux premières années d'application », Colloque Université Toulouse 1 Capitole 27 & 28 mai 2010 ;
- « La part du juge et du législateur dans la construction du droit de la santé au travail », Conférence P.-Y. Verkindt, Université Toulouse 1 Capitole, 30 novembre 2010 ;
- « L'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle », Colloque Université Toulouse 1 Capitole, 14 février 2014 ;
- « La jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation : vue de l'intérieur » et « L'avenir des juridictions du travail en France », Conférences d'Alain Lacabarats, Président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Université Toulouse Capitole, 10 octobre 2014 ;
- « La conciliation et la médiation en matière sociale », Colloque Université Toulouse Capitole, 13 février 2015 ;
- « Le CHSCT : quel espace de discussion dédié à la santé et aux conditions de travail ? A propos du rapport au Ministre du travail », Conférence de P.-Y. Verkindt, Université Toulouse Capitole, 6 mars 2015 ;
- « Quels modes de règlement des différends pour quelle justice ? Approche canadienne. Comparaisons françaises. », Conférence de Jean-François Roberge, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Canada) et Lise Casaux-Labrunée, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Cour d'appel de Toulouse, 12 février 2016. http://www.dailymotion.com/playlist/x4kxu0_ut-capitole_quel-reglement-des-differends-pour-quelle-justice
- « Quel droit du travail pour demain ? Analyses croisées en droit et économie », Colloque Université Toulouse Capitole (Master 2 Droit du travail et de l'emploi et IAST – Institute for advanced study in

Toulouse), 11 mars 2016 (avec la participation de Jean Tirole, prix Nobel d'économie 2014) ;

- « Règlement des conflits et intelligence émotionnelle », Organisation d'une formation/série de conférences à destination de professionnels, Université de Toulouse, sept-oct 2018 et fév 2019 ;
- « Quelle effectivité des droits fondamentaux au travail ? Dialogue social international et RSE », Colloque Université de Toulouse, à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail (OIT) 28 janvier 2019 ;
- « Transformations sociétales et avenir du travail » (avec l'ARACT Occitanie), Colloque Université de Toulouse 17 octobre 2019.

4. Direction de thèses et autres travaux

• Thèses soutenues

1. **La notion de travail : essai et enjeux d'une définition juridique du travail.** - Thèse débutée en octobre 2006 et soutenue le 8 décembre 2011. Publiée en 2013 aux Presses Universitaires de Toulouse - Prix *Gabriel Marty* 2013 ;
2. **La sécurisation des parcours professionnels.** Thèse débutée en octobre 2008 et soutenue le 30 novembre 2012.
3. **La compétence du salarié.** Thèse débutée en octobre 2013 et soutenue le 12 décembre 2016. Thèse publiée aux Presses universitaires de Toulouse. Prix de thèse Gabriel Marty 2017. **Droit du travail et droit du sport.** Thèse débutée en décembre 2008 et soutenue le 13 décembre 2016.
4. **L'entreprise sociale : essai de renouvellement des théories de l'entreprise à la croisée du droit des groupements et du droit du travail.** Thèse débutée en octobre 2012 et soutenue le 12 décembre 2017.
5. **La médecine du travail. Etude juridique au service d'une meilleure prévention des risques professionnels.** Thèse débutée en novembre 2011 et soutenue le 23 octobre 2018.
6. **La charge de travail. Pour une approche renouvelée du droit de la santé au travail.** Thèse débutée en octobre 2013 et soutenue le 28 novembre 2018. Thèse publiée à la LGDJ (Bibliothèque de droit social, dirigée par P.-Y. Verkindt).
7. **L'âge en droit social** par Geoffrey Dumoulin (doctorant contractuel puis juriste assistant au Tribunal des affaires de sécurité sociale de Toulouse) - Thèse débutée en novembre 2011 et soutenue le 12 novembre 2019.

• Thèses en cours

1. **La spécificité de la justice du travail en France** par Marie Junqua (doctorante contractuelle). Thèse débutée en octobre 2014.
2. **L'émergence d'un droit du règlement amiable des différends : approche comparée France-Québec** par Adeline Audrierie - **Thèse en cotutelle internationale** sous la codirection de L. Casaux-Labrunée et de Jean-François Roberge, Professeur à l'Université de Sherbrooke, Montréal, Canada. Thèse débutée en octobre 2015.
3. **L'influence des réformes récentes du droit du travail sur l'office du juge** (Marine Corbères, juriste assistant à la cour d'appel de Toulouse). Inscription en novembre 2016.
4. **Les figures du contrat de travail** (Nadège André) – Recherche financée par une bourse doctorale de *l'Institute for advanced studies in Toulouse* (IAST-TSE) - Thèse débutée en novembre 2016.

- **Direction d'une trentaine de mémoires de recherche de 1991 à aujourd'hui.** En dernier lieu: Sonia Georgakeva : « Workers in the gig economy : independant contractors ou something in between ? Master thesis (CIEL Program, 2019).

5. Participation à des jurys de thèse ou d'HDR (liste non exhaustive)

- A. Monvoisin-Lesbats, Contribution juridique à l'étude du travailleur indépendant, Thèse Nantes 2004 ;
- Céline Leborgne Ingelaere, La gratuité en droit social (dir : P.-Y. Verkindt), Thèse Lille 2005 ;

- Audrey Giovannini, Rupture du contrat travail dans entreprises en difficulté, Thèse Montpellier 2006 ;
- Frédérique Réa, L'oralité en matière prud'homale, Thèse Montpellier 2007 ;
- Mathilde Caron, L'expertise en droit social, Thèse Lille 2008 ;
- Frédéric Mayet, Du travail à l'activité : construction et déconstruction du chômage, Thèse Paris 2008
- Isabelle Cornesse, La proportionnalité en droit du travail, HDR Montpellier 2008 ;
- Vanessa Fontaine, L'emploi des seniors, Thèse Montpellier 2009
- Cécile Calomili, La gradation des fautes dans la rupture du contrat de travail, Thèse Nice 2010 ;
- Fleur Laronze, Les conflits de normes dans les relations de travail, Thèse Montpellier 2010 ;
- Magali Oustin, L'intérêt de l'entreprise en droit social, Thèse Toulouse 2010 ;
- Amélie Maurel, Contribution à l'étude des droits et devoirs des chercheurs, Thèse Toulouse 2012 ;
- Lauriane Enjolras, La relation triangulaire de travail (dir. P.-H. Antonmattéi), Thèse Montpellier, déc. 2013 ;
- Sabahé Tatah, Les cadres et le droit du travail, sous la direction de Ch. Radé, Thèse Bordeaux, décembre 2017 ;
- Catherine Poli, L'unité des accords amiables, sous la direction d'Hugo Barbier et Jacques Mestre, Thèse Aix-Marseille, décembre 2018.
- Hélène Payancé, Le statut social du chef d'entreprise, sous la direction de Gilles Auzero, Thèse Bordeaux, décembre 2019.

DIFFUSION ET RAYONNEMENT

1. Missions d'expertise (organismes nationaux ou internationaux)

- Expert du groupe interministériel « Pluriactivité », dans le cadre du Conseil National de la Montagne, chargé de préparer les textes d'application de la loi du 9 janvier 1985 (1988) ;
- « L'autre travail indépendant : obstacles au développement du travail non salarié à temps réduit et à faible productivité », étude pour le **Ministère de l'Economie et des Finances** (direction prévision), 1989.
- « Etude de faisabilité juridique pour l'emploi des cadres en temps partagé », étude pour le **Ministère du Travail** (DDTE 17), 1993.
- « L'insertion par l'activité économique et le droit du travail », étude pour le **Commissariat général du Plan**, 1996 ;
- Expert du groupe de travail « Cumuls revenus d'activité/revenus de solidarité » du **Conseil National de Lutte contre les Exclusions** (CNLE), 1999-2000 ;
- Direction scientifique de l'étude portant « Analyse et évaluation des pratiques de portage salarial », **Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement** – DGEFP et DRT (2005-2007) ;
- Expert-évaluateur pour le **Ministère du travail** (DARES) – Etude des réponses à appel à projets de recherche sur la GPEC (2010-11) ;
- Expert-évaluateur pour le **Conseil régional d'Aquitaine** – Evaluation de réponse à appel à projets de recherche sur la médiation (2014) ;
- Expert-évaluateur pour le **Conseil de recherches en sciences humaines du Canada** dont le mandat est d'encourager et d'appuyer l'excellence en recherche dans le domaine des sciences humaines. – Evaluation de demandes de subvention portant sur sujets divers : les "Modes d'intervention en situation de conflits pour les personnes physiques et morales dans leurs rapports avec l'Etat" (2017) ; "Négocier la culture du silence: étude chez le personnel infirmier au Québec" (2019) ;
- Membre expert du comité scientifique du Xème Forum mondial de la médiation, Luxembourg juillet 2019 ;
- **Membre du comité scientifique de la Revue Droit social, Dalloz** (depuis 2018).

2. Participation à des jurys de concours, examens, comités de sélection (liste non exhaustive)

- Membre du jury d'examen d'entrée au Centre Régional de Formation à la Profession d'Avocats

(CRFPA) de Toulouse (de 1999 à 2003) ;

- Participation à des comités de sélection pour le recrutement ou la mutation de professeurs et maîtres de conférences : Université Bordeaux IV (juin 2012) ; Université de Montpellier (avril-mai 2014) ; Université de Toulouse (avril-mai 2014) ;
- Présidente du jury de Master de droit international et comparé des affaires (filiale francophone de l'Agence universitaire de la francophonie) - Soutenance de mémoires de fin d'études, **Université de droit de Hô Chi Minh Ville – Vietnam, août 2014.**

3. Colloques et conférences en France ou à l'étranger

1. « La pluriactivité en montagne : aspects juridiques », colloque « *Loi Montagne* », Université des Sciences sociales de Toulouse, octobre 1986. Publication
2. « Médecine du travail et intérim », Journée *Droit et médecine du travail*, Toulouse 1994. Publication
3. « La définition du demandeur d'emploi », colloque Association Française de Droit du Travail, « *Le salarié, l'entreprise et l'emploi : dimensions juridiques* », Toulouse 1996. Publication
4. « Les évolutions actuelles du droit du travail », Société Nantaise de philosophie, 1998.
5. « Regard critique sur le droit de l'insertion par l'activité économique résultant de la loi du 29 juillet 1998 », colloque « *Quelle coopération entre le monde de l'entreprise et le monde de l'insertion ?* », Toulouse janvier 2000 ;
6. « Les couveuses d'entreprises : un dispositif prometteur d'aide à la création d'entreprise », colloque du Master 2 Juriste d'affaires DJCE Toulouse, mai 2007 ;
7. « Portage salarial : des travailleurs indépendants en quête de sécurité et de simplicité », Colloque « Le portage salarial : fraude à la loi ou forme d'emploi innovante ? », Université de Nantes, 22 juin 2007 (*sous la direction de L. Casaux-Labrunée*). Publication
8. « De la complémentarité des rapports entre droit social et droit des affaires : l'exemple des couveuses d'activités et d'entreprises », colloque IFR « Mutations des normes juridiques » Université de Toulouse I : « *Qu'en est-il du Code commerce 200 après ? Etat des lieux et projections* », sept. 2007. Publication
9. « Une nouvelle organisation du travail : le portage salarial », colloque Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris « La modernisation du marché du travail », 19 mai 2008.
10. « La confrontation des libertés dans l'entreprise », Colloque « *Liberté, égalité, diversité et relations de travail dans l'entreprise* », Université de Montpellier, Laboratoire de droit social, juin 2008. Publication.
11. « Vers la fin des 35 heures ? », Université Toulouse 1, Colloque du Master Sciences comparées du travail, décembre 2008 ;
12. « La légalisation risquée du portage salarial », Université Lille 2, Centre René Demogue, mai 2009 ;
13. « L'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés », Université d'été des experts-comptables (journée « Social »), Toulouse, 17 septembre 2009 ;
14. « L'autoentrepreneur », Club International des femmes entrepreneurs (CIFE), Conférence Toulouse 24 septembre 2009 ;
15. « Les liaisons dangereuses entre simplification et recodification : l'exemple du nouveau Code du travail » (avec C. Dupouey-Dehan), Colloque « Qu'en est-il de la simplification du droit ? » Université Toulouse 1 Capitole, 26-27 nov. 2009. Publication
16. « Evaluation du nouveau Code du travail par ses usagers : résultats d'une enquête inédite » (avec C. Dupouey-Dehan), Colloque « Nouveau Code du travail : évaluation par les usagers et bilan des deux premières années d'application », Université Toulouse 1 Capitole 27 & 28 mai 2010, *sous la direction de Lise Casaux-Labrunée*. Publication
17. « Santé au travail et addictions : quelles solutions juridiques ? », Assises nationales de la MILDT sur les « Drogues illicites et risques professionnels » (Mission interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie), Palais des congrès de Paris, 25 juin 2010 ; <http://www.drogues.gouv.fr/site-professionnel/>
18. « Preuve et prescription en droit du travail », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 19 nov. 2010 ;
19. « Le contrat de travail au défi du portage salarial », Colloque de l'Institut du Travail, Université

- Montesquieu Bordeaux IV : « Les nouveaux défis du contrat de travail », 18 mars 2011. Publication
20. « La rupture négociée du contrat de travail », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 21 avril 2011 ;
 21. « Question prioritaire de constitutionnalité et droit du travail », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 13 mai 2011 ;
 22. « Rupture du contrat de travail : impact de la jurisprudence récente, nouvelles obligations pour l'employeur », Journée d'actualisation, Elegia Formation, Paris 25 mai 2011 (en collaboration avec M.-L. Boulanger, avocate et H. Gosselin, magistrat à la Cour de cassation) ;
 23. « Pénibilité du travail et santé : mieux vaut prévenir... », Dixième Forum du C.I.S.T. (Collectif Information Santé Travail) sur le thème « Pénibilité du travail et santé », Conseil Régional Toulouse, 29 juin 2011.
 24. « Santé et sécurité au travail : réparation et prévention des risques professionnels », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 25 novembre 2011.
 25. « L'oralité dans la procédure prud'homale : passé, présent et avenir », Conférence de l'Association des Conseillers prud'hommes de Toulouse, 10 janvier 2012.
 26. « L'enjeu des groupements d'employeurs », Journée nationale des groupements d'employeurs, Lille 26 janvier 2012. <http://www.alliance-emploi.org/images/pdf/restitutionjnge.pdf>
 27. « Nouvelles technologies de l'information et de la communication : quelles incidences sur les relations de travail ? », Colloque de l'association des élèves-avocats, Ecole des avocats Sud-Ouest-Pyrénées, 1^{er} juin 2012 ;
 28. « Vie personnelle et vie professionnelle des salariés : quel pouvoir disciplinaire de l'employeur ? », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse sur le thème « Les TIC : une révolution juridique pour l'entreprise », 21 septembre 2012.
 29. « Santé et sécurité au travail : le contentieux de l'inaptitude », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 16 novembre 2012 ;
 30. « Les modes alternatifs de règlement des conflits », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 14 décembre 2012 et 13 décembre 2013 ;
 31. « L'anticipation des risques en droit social », Colloque Association des avocats conseils d'entreprises (ACE) et DJCE Toulouse sur le thème « L'anticipation des risques dans l'entreprise », 14 mars 2013 (avec JC de Bellefon, avocat associé Vaughan avocats) ;
 32. « Les modes amiables de règlement des conflits du travail en France », **Colloque international** sur le thème « L'accès à la justice sociale », organisé par le Comprasec Bordeaux 6-7 juin 2013. Publication
 33. « Harcèlement, discriminations, inégalités de traitement », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 14 juin 2013 (avec Ch. Radé, Professeur à l'Université Bordeaux IV).
 34. « Les modes alternatifs de règlement des conflits du travail », Université des Experts-comptables, Toulouse, 19 sept. 2013.
 35. « Nouvelles technologies de l'information et de la communication et droit du travail », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 20 sept. 2013 (avec Maître J.Ch. de Bellefon, avocat)
 36. « Licenciements économiques et licenciements boursiers », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 4 octobre 2013 (avec Me P. de Saint-Geniest, avocat, ancien Bâtonnier).
 37. « Stress et risques psychosociaux : enjeux et responsabilités », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 18 octobre 2013 (avec J.M. Soulat, Professeur de médecine du travail).
 38. « Médiation et autres modes de règlement amiable des conflits : points communs/différences » (avec L. Izac, Maître de conférences Université Toulouse Capitole, Colloque du Centre de médiation Toulouse Pyrénées : « La médiation : effet de mode ou révolution de Palais ? », Toulouse 8 novembre 2013.
 39. « Du bon usage des droits fondamentaux du travail », Conférence/formation Ecole des avocats de Toulouse, 24 janvier 2014.
 40. « La crise de la justice du travail en France », Colloque juridique Interzone « La justice sociale dans les pays de l'ASEAN », **Université Thamassat, Bangkok, Thaïlande**, 19 décembre 2014 ;

41. « Les résistances à la conciliation et à la médiation » (avec F Pontonnier), Colloque « La conciliation et la médiation en matière sociale », Université Toulouse Capitole, 13 février 2015 ;
42. « Le portage salarial : une nouvelle forme d'organisation du travail », Colloque du CRIMT (Centre de recherches institutionnel sur la mondialisation et le travail) : « Expérimentations et changements institutionnels : comment agir sur l'avenir du travail et de l'emploi ? », **HEC Montréal, 21-23 mai 2015 ;**
43. « Les 20 ans de la médiation judiciaire à la Cour d'appel de Toulouse », Cour d'appel de Toulouse, 16 octobre 2015, Synthèse des travaux.
44. L'employeur face aux conduites addictives en milieu de travail » (avec L. de Montvalon), 5èmes journées d'études de l'ORRPSA (Observatoire des risques psychosociaux), Université de Bordeaux, 9 décembre 2015 ;
45. « La médiation : sa place dans le droit positif », Intervention expert, Chambre nationale des praticiens de la médiation, Lyon, 20 octobre 2016 ;
46. « La médiation commerciale : état du droit et perspectives françaises », Dialogos con la administracion de justicia. Experiencias de mediacion mercantil intrajudicial en Francia y en Espana. Colloque organisé par le GIGC - Grupo de investigacion gestion de conflictos - de l'ESADE Law school (Ecole supérieure d'administration et de direction des entreprises), Ramon Lull University, **Barcelone, 19 janvier 2017.**
47. « Conflits interpersonnels : dénouer les résistances à la médiation pour inspirer confiance dans la médiation » ; communication sélectionnée pour la IXe Conférence du Forum Mondial de Médiation « Regards croisés sur les médiations interpersonnelles et les médiations internationales », Saint-Sauveur, Province du Québec- **Canada, 17-19 mai 2017.**
48. « Développer la culture du règlement amiable en France », Synthèse des Etats généraux de la médiation ; Paris, Assemblée nationale, 15 juin 2018. <https://www.etatsgenerauxmediation.fr/>
49. « **Labor market reforms made in France** », **Joint seminar on Labor Markets and competitiveness, Ambassade de France en Finlande / Yrittäjät, Helsinki 22 November 2018 ;**
50. **International congress for all mediations, Angers 5-7 février 2020. Synthèse du Congrès – 600 participants – 22 pays représentés.** <https://www.mediations2020.com/>

3. *Diffusion du savoir - Vulgarisation*

- « Il existe un vrai risque d'extension non maîtrisée du portage salarial », Liaisons sociales Magazine, juin 2007, p. 6-7 (interview par S. Béchaux) ;
- Bataille juridique autour du statut du portage salarial, Le Monde Economie 13 juin 2007 (interview par F. Aizicovici) ;
- « La place du portage salarial dans l'accord sur la modernisation du marché du travail du 11 janvier 2008. L'analyse de Lise Casaux-Labrunée », Dépêche AEF n° 90117 du 21 janvier 2008 ;
- Le « multisalariat » : interview pour l'émission Envoyé spécial, France 2, diffusée le 27 novembre 2008 (réalisateur : Laurent Hakim) ;
- « Nouveau Code du travail : évaluation par les usagers et bilan des deux premières années d'application », Dépêche AEF, juin 2010 ;
- « Faut-il assouplir les règles relatives aux groupements d'employeurs ? », Rubrique « Débat » Liaisons sociales Magazine, novembre 2011, p. 86.
- « Le législateur ne peut éviter de répondre à des questions de fond sur le portage salarial », Dépêche AEF n° 480185 du 5 mai 2014.
- « Quels modes de règlement des différends pour quelle justice ? Approche canadienne. Comparaisons françaises. », Conférence internationale par Jean-François Roberge, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Canada) et Lise Casaux-Labrunée, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, filmée à la Cour d'appel de Toulouse, 12 février 2016. http://www.dailymotion.com/playlist/x4kxu0_ut-capitole_quel-reglement-des-differends-pour-quelle-justice
- Les leçons du projet de loi El Khomri (interview écrite et vidéo), Revue « Comprendre pour

entreprendre » (magazine en ligne d'UT Capitole) juin 2016. <http://magazine.ut-capitole.fr/les-lecons-du-projet-el-khomri-583698.kjsp?RH=1364486245078>

- A l'occasion du Centenaire de l'OIT (vidéo tournée à l'université de Toulouse en février 2019, en ligne sur le site du BIT France).

LISTE CLASSÉE DES PUBLICATIONS

OUVRAGES

• *Ouvrages individuels*

1. « La pluriactivité, ou l'exercice par une même personne physique de plusieurs activités professionnelles », préface Michel Despax, L.G.D.J., Bibliothèque de droit privé, tome 231, 1993. *Prix de thèse de l'Association nationale des docteurs en droit (section Midi-Pyrénées)*

• *Direction d'ouvrages collectifs*

1. « Le portage salarial : fraude ou nouvelle forme d'organisation du travail ? » (sous la direction de Lise Casaux-Labrunée), Actes de colloque Université de Nantes, 22 juin 2007, *Semaine sociale Lamy 2007*, supplément n° 1332 (105 p.).
2. « Nouveau Code du travail : évaluation par les usagers et bilan des deux premières années d'application » (sous la direction de L. Casaux-Labrunée), Actes de colloque Université Toulouse 1 Capitole 27 & 28 mai 2010, *Semaine sociale Lamy 2010*, supplément n° 1472 (152 pages).
3. « Les groupements d'employeurs », Revue *Droit social*, octobre 2012 (dossier spécial sous la direction de Lise Casaux-Labrunée).
4. « **Pour un droit du règlement amiable des différends : des défis à relever pour une justice de qualité** », **Ouvrage collectif sous la direction de L. Casaux-Labrunée et J.-F. Roberge, LGDJ 2018.**

• *Participation à des ouvrages collectifs (articles ou chapitres d'ouvrages)*

1. « L'activité artisanale : entre traditions et innovations », in « Libre droit », Etudes en l'honneur de Philippe Le Tourneau, Dalloz 2007, p. 183 ;
2. « La sécurisation d'une transition risquée : du salariat à l'indépendance » in « La sécurisation des parcours professionnels », *Semaine sociale Lamy 2008* n° 1348 (numéro spécial sous la direction de F. Favennec-Hery) ;
3. « De la complémentarité des rapports entre droit social et droit des affaires : l'exemple des couveuses d'activités et d'entreprises », in « Qu'en est-il du Code commerce 200 après ? Etats des lieux et projections » (actes de colloque), LGDJ 2009, p. 167 ;
4. « Agrégation de droit privé et sciences criminelles : vices et vertus du concours dit « interne » in « Des contrats civils et commerciaux aux contrats de consommation », Etudes en l'honneur de Bernard Gross, Presses universitaires de Nancy 2009 ; p. 521 ;
5. « Simplification et recodification du droit du travail : les liaisons dangereuses » (avec C. Dupouey-Dehan) in « Qu'en est-il de la simplification du droit ? » (Actes de colloque), LGDJ 2010 ;
6. « Ruptures du contrat de travail : dix ans d'actualité sociale » in « Retour sur dix ans de droit social » (ouvrage sous la direction de Ch. Radé) Editions Lexbase 2013 ;
7. « La solitude du travailleur indépendant face aux risques professionnels » (avec L. de Monvalon), in *Semaine sociale Lamy 2014* n° 1655 du 8 décembre 2014, in « Les 25 ans de la directive communautaire du 12 juin 1989 sur la prévention des risques professionnels » (numéro spécial sous la direction de F. Héas) ;
8. « La liberté de se réconcilier », in « Des liens et des droits », Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Laborde, Dalloz 2015, p. 597 ;
9. « L'entreprise sociale » (avec Pierre Francoual), in « Ecrits de droit de l'entreprise », Mélanges en l'honneur de Patrick Serlooten, Dalloz 2015, p. 99 ;

10. « Le droit à la santé » *in* « Libertés et droits fondamentaux », Dalloz 2018, 24^{ème} édition. Ouvrage collectif sous la direction de R. Cabrillac, M. Frison-Roche et Th. Revet.
11. « Une recherche en droit au service de la Justice », *in* Pour un droit du règlement amiable des différends : des défis à relever pour une justice de qualité. Ouvrage collectif sous la direction de L. Casaux-Labrunée et J.-F. Roberge, LGDJ 2018, p. 1 ;
12. « La confiance dans le règlement amiable des différends. Pour un changement de culture juridique », *in* Pour un droit du règlement amiable des différends : des défis à relever pour une justice de qualité. Ouvrage collectif sous la direction de L. Casaux-Labrunée et J.-F. Roberge, LGDJ 2018, p. 17 ;
13. « La culture du règlement amiable des différends. De la culture du procès à celle de l'entente », *in* Pour un droit du règlement amiable des différends : des défis à relever pour une justice de qualité. Ouvrage collectif sous la direction de L. Casaux-Labrunée et J.-F. Roberge, LGDJ 2018, p. 39.

AUTRES PUBLICATIONS

- ***Articles dans revues internationales à comité de lecture***

1. « Les modes amiables de règlement des conflits du travail en France : entre effervescence et résistances », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* n° 2014/2 (10 pages).

- ***Articles dans revues nationales à comité de lecture***

1. « Le travail saisonnier non précaire ? », *Revue Droit social* 1988, 175.
2. « La médecine du travail des salariés temporaires », *Droit social* 1994, 943.
3. « Qu'est-ce qu'un chômeur ? », *Droit social* 1996, 577.
4. « Le portage salarial : travail salarié ou travail indépendant ? », *Droit social* 2007, 58.
5. « La confrontation des libertés dans l'entreprise », *Droit social* 2008, 1032.
6. « Vie privée du salarié et vie de l'entreprise », *Droit social* 2012, 331.
7. « Redécouvrir les groupements d'employeurs », *Droit social* 2012, 870 (2 pages)
8. « Les groupements d'employeurs solidaires », *Droit social* 2012, 872.
9. « Justice sociale et démocratie », *Droit social* mars 2014, Tribune, p. 2 (1 page).
10. « Le juge médiateur. Pour un renouveau de l'office du juge français inspiré de l'expérience québécoise » (avec Louise Otis), *Droit social* 2017, 624. Numéro spécial consacré aux réformes des juridictions sociales, sous la direction de Ch. Radé.
11. « La confiance dans le règlement amiable des différends », », *Droit social* 2019, 617.

- ***Fascicules***

1. « Cumul d'activités », Encyclopédie Dalloz, Répertoire du Travail, mars 1998 (rubrique actualisée en 2004 et 2007).

- ***Commentaires d'arrêts : réalisation régulière de notes d'arrêts de 2011 à 2015 pour les Editions juridiques Lexbase (hebdo, édition sociale). Liste non exhaustive.***

1. « Rupture amiable du contrat de travail et transaction : une distinction d'ordre public » (Cass. soc. 15 décembre 2010), Lexbase hebdo, n° 423 du 13 janvier 2011, éd. soc., chron. ;
2. « Inaptitude, obligation de reclassement, modification du contrat de travail et refus du salarié : la quadrature du cercle ? » (Cass. soc. 26 janvier 2011), Lexbase hebdo, n° 427 du 10 février, éd. soc., chron. ;
3. « Motivation de la lettre de licenciement économique : exigence de faits précis et matériellement vérifiables » (Cass. soc. 16 février 2011), Lexbase hebdo, n° 432 du 18 mars 2011, éd. soc., chron. ;
4. « Transfert d'entité économique du secteur privé au secteur public : le risque pour le salarié de refuser le nouveau contrat de travail » (Cass. soc. 23 mars 2011), Lexbase hebdo, n° 435 du 7 avril 2011, éd. soc., chron.;
5. « Requalification d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée et autres demandes :

- conciliation ou saisine directe du bureau de jugement ? » (Cass. soc. 28 avril 2011), Lexbase hebdo, n° 439 du 12 mai 2011, éd. soc., chron. ;
6. « Licenciement, convention de reclassement personnalisé et transaction » (Cass. soc. 31 mai 2011), Lexbase hebdo, n° 444 du 16 juin 2011, éd. soc., chron. ;
 7. « La légitimation du vol par le salarié de documents de l'entreprise en vue d'un procès prud'homal » (Cass. crim. 16 juin 2011), Lexbase hebdo, n° 448 du 14 juillet 2011, éd. soc., chron. ;
 8. « Quel montant d'indemnité spécifique de rupture conventionnelle pour un salarié ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise ? » (CA Montpellier 1^{er} juin 2011), Lexbase hebdo, n° 455 du 29 septembre 2011, éd. soc., chron. ;
 9. « Quand le salarié confond vie personnelle et vie professionnelle... » (Cass. soc. 8 novembre 2011), Lexbase hebdo, n° 463 du 24 novembre 2011, éd. soc., chron. ;
 10. « Modification du contrat de travail résultant d'un reclassement pour inaptitude : le silence prolongé du salarié ne vaut pas acceptation » (Cass. soc. 29 nov. 2011), Lexbase hebdo, n° 466 du 15 décembre 2011, éd. soc., chron. ;
 11. « Le harcèlement sexuel en dehors du temps et du lieu de travail constitue une faute grave » (Cass. soc. 11 janvier 2012), Lexbase hebdo, n° 470 du 26 janvier 2012 éd. soc., chron.
 12. « La qualification de cadre dirigeant » (Cass. soc. 31 janvier 2012), Lexbase hebdo, n° 475 du 1^{er} mars 2012, éd. soc., chron.
 13. « Mes documents... ne sont pas personnels » (Cass. soc. 10 mai 2012), Lexbase hebdo, n° 486 du 24 mai 2012, éd. soc., chron.
 14. « Portage salarial, contrat de travail et assurance chômage : des liaisons dangereuses » (Cass. soc. 30 mai 2012), Lexbase hebdo, n° 491 du 28 juin 2012, éd. soc., chron.
 15. « Preuve de l'employeur contre le salarié : de la loyauté avant tout ! » (Cass. soc. 4 juillet 2012), Lexbase hebdo, n° 495 du 26 juillet 2012, éd. soc., chron.
 16. « Annulation pour vice de forme d'une rupture conventionnelle conclue avec un salarié protégé », Lexbase hebdo, n° 500 du 4 octobre 2012, éd. soc., chron.
 17. « Coemploi : deux employeurs pour un seul contrat de travail... ou deux contrats de travail pour un seul employeur » (Cass. soc. 12 décembre 2012), Lexbase hebdo, n° 512 du 17 janvier 2013, éd. soc., chron.
 18. « Le portage salarial devant le Conseil constitutionnel » (CE 6 février 2014), Lexbase hebdo, n° 560 du 27 février 2014, éd. soc., chron.
 19. « La qualité de vie au travail », Lexbase hebdosocial n° 563 du 20 mars 2014, commentaire de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (article 33).
 20. « Contrôle de l'activité du salarié : les limites du droit au respect de la vie privée » (Cass. soc. 5 novembre 2014), Lexbase hebdosocial n° 592 du 27 novembre 2014 ;
 21. « Portage salarial et contrat de travail : la vigilance des juges... en attendant la loi » (Cass. soc. 4 février 2015), Lexbase hebdosocial n° 603 du 5 mars 2015.

• ***Communications à des colloques ou conférences publiées***

1. « Portage salarial : des travailleurs indépendants en quête de sécurité et de simplicité », *Semaine sociale Lamy* 2007, n° 1332, 47 ;
2. « Pour un encadrement des pratiques de portage salarial », *Semaine sociale Lamy* 2007, n° 1332, 99 ;
3. « La confrontation des libertés dans l'entreprise », Colloque « *Liberté, égalité, diversité et relations de travail dans l'entreprise* », Université de Montpellier, Laboratoire de droit social, *Revue Droit social* 2008, 1032 ;
4. « De la complémentarité des rapports entre droit social et droit des affaires : l'exemple des couveuses d'activités et d'entreprises », in « Qu'en est-il du Code commerce 200 après ? Etats des lieux et projections » ; Actes du colloque de l'IFR « Mutations des normes juridiques », Université Toulouse 1, LGDJ 2009, p. 167 ;
5. « Nouveau Code du travail : premier bilan de la recodification », *Semaine sociale Lamy* 2010, n° 1450.
6. « Nouveau Code du travail : résultats d'une enquête inédite » (en collaboration avec C. Dupouey-

Dehan), *Semaine sociale Lamy* n° 1472 du 20 décembre 2010, p. 16.

7. « Simplification et recodification du droit du travail : les liaisons dangereuses » (avec C. Dupouey-Dehan) in « Qu'en est-il de la simplification du droit ? » Actes du colloque de l'IFR « Mutations des normes juridiques », Université Toulouse 1 Capitole, LGDJ 2010.
8. « Drogues illicites et risques professionnels : faut-il légiférer ? », *Courrier des addictions* juillet-août-septembre 2010, p. 19 s ; Assises nationales de la MILDT (Mission interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) sur les « Drogues illicites et risques professionnels » Palais des congrès de Paris, 25 juin 2010 ; <http://www.drogues.gouv.fr/site-professionnel/>
9. « Le contrat de travail au défi du portage salarial », Actes du colloque de l'Institut du Travail, Université Montesquieu Bordeaux IV : « Les nouveaux défis du contrat de travail », 18 mars 2011 ; *Revue Droit ouvrier*, juillet 2011.
10. « L'enjeu des groupements d'employeurs », Journée nationale des groupements d'employeurs, Lille 26 janvier 2012. <http://www.alliance-emploi.org/images/pdf/restitutionjnge.pdf>
11. « Les modes amiables de règlement des conflits du travail en France : entre effervescence et résistances », Colloque international sur « L'accès à la justice sociale », Comptrasec Bordeaux juin 2013 – *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* n° 2014/2, p. 76 ;
12. « Quels modes de règlement des différends pour quelle justice ? Approche canadienne. Comparaisons françaises. », Conférence internationale par Jean-François Roberge, Professeur à l'Université de Sherbrooke (Canada) et Lise Casaux-Labrunée, Professeur à l'Université de Toulouse, filmée à la Cour d'appel de Toulouse, 12 février 2016. http://www.dailymotion.com/playlist/x4kxu0_ut-capitole_quel-reglement-des-differends-pour-quelle-justice
13. « Conflits interpersonnels : dénouer les résistances à la médiation pour inspirer confiance dans la médiation » ; IXe Conférence du Forum Mondial de Médiation « Regards croisés sur les médiations interpersonnelles et les médiations internationales », Saint-Sauveur, Québec- Canada, 17-19 mai 2017. Publications en ligne. <http://fmm2017>.
14. « Développer la culture du règlement amiable en France », Synthèse des Etats généraux de la médiation ; Paris, Assemblée nationale, 15 juin 2018. <https://www.etatsgenerauxmediation.fr/>

• *Autres*

1. « La pluriactivité en montagne, aspects juridiques », *Revue Droit et ville* 1987, 151.
2. « Prêt d'argent : l'indétermination du taux d'intérêt », article à partir de Cass. 1° civ., 9 février 1994, D.1994, jur., 605.
3. « Vice caché et défaut de conformité : propos non conformistes sur une distinction viciée », D. 1999, chron., p. 1.
4. « Conciliation de l'intérêt de l'entreprise et des libertés individuelles des salariés », in *L'épreuve écrite juridique, Préparation au CRFPA (annales corrigées session 2003)*, Montchrétien 2004 ;
5. « La légalisation risquée du portage salarial », *Semaine sociale Lamy* 2008, Forum, n° 1349 ;
6. « Modernisation du marché du travail : légalisation ou confiscation du portage salarial par l'intérim ? », *Semaine sociale Lamy* 2 mai 2008, n° 1356 (avec P. Morvan) ;
7. « L'autoentrepreneur : une révolution dans le monde de l'entrepreneuriat », *Semaine sociale Lamy* n° 1420, nov. 2009.
8. « Obligation d'emploi des travailleurs handicapés », *Semaine sociale Lamy* 2009, n° 1424, p. 2.
9. « Evaluer le Code du travail ? Evaluer le droit du travail ? L'évaluation du nouveau Code du travail par ses usagers », *Revue Droit du travail*, juillet-août 2009, Controverse avec A. Jeammaud et Th. Kirat, p. 421 ;
10. Préface de la thèse de Delphine Gardes : « Essai et enjeux d'une définition juridique du travail », publiée aux Presses Universitaires de Toulouse, Prix Gabriel Marty, 2013.
11. Préface de la thèse de Sarah Thomas : « La compétence du salarié », publiée aux Presses Universitaires de Toulouse, Prix Gabriel Marty, 2018.
12. Préface de la thèse de Luc de Montvalon : « La charge de travail. Pour une approche renouvelée du droit

de la santé au travail », LGDJ 2021, Bibliothèque de droit social.